

RÈGLEMENT DU JEU LIDL
« PARTAGEONS LE GOUT DU TERRAIN »
EN LIGNE

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société LIDL S.N.C, au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de NANTERRE sous le numéro : 343 262 622, dont le siège social est situé 1, rue de Hanovre 92290 Châtenay-Malabry Cedex et dont l'activité principale est la distribution à dominante alimentaire, organise un jeu intitulé « Partageons le goût du terrain » (ci-après dénommé « le jeu »).

Ce Jeu n'est pas géré, sponsorisé ou associé à Facebook ou Instagram.

Les informations fournies par les participants, qui seront utilisées uniquement pour le jeu, sont destinées à LIDL ou toute entreprise qu'elle pourra mandater pour sa mise en place (ci-après dénommée « LIDL » ou « société organisatrice »), et non Facebook ou Instagram.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION / DEROULEMENT DU JEU

2.1 Durée :

Le jeu débute le 07/01/2025 à 10 h 00 et se termine le 23/01/2025 à 23 h 59 (date et heure françaises de connexion faisant foi), soit seize (16) jours de jeu.

Ce jeu est accessible sur Internet uniquement à l'adresse suivante jeux-lidl.fr/men-ihf-mondial-2025

2.2 Participants :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société LIDL France, de ses filiales et de ses prestataires intervenant dans l'organisation du jeu : le personnel de la société d'Adictiz, inscrite au RCS de Lille sous le numéro 504 614 892, située au 2 rue Fourier, 59 000 Lille, agence de communication.

La participation n'est pas en rapport avec l'achat de produits Lidl.

2.3 Conditions de participation :

Pour participer, il faut :

1. Se connecter entre le 07/01/2025 à 10 h 00 et le 23/01/2025 à 23 h 59 inclus (date et heure française de connexion faisant foi) à l'adresse suivante : jeux-lidl.fr/men-ihf-mondial-2025
2. Une fois arrivé sur la page de formulaire du jeu, suivre les instructions décrites sur la page et remplir le formulaire de participation en renseignant son prénom, nom, adresse mail. Après avoir complété et validé le formulaire, le participant devra accepter les conditions de participation et les informations sur la protection des données personnelles. L'inscription est ainsi enregistrée et le participant est redirigé vers une page d'explication du jeu qui comprend les photos des joueurs.
3. Le participant devra alors suivre les instructions du Match 3 : les joueurs devront aligner au moins 3 éléments identiques, horizontalement ou verticalement pour les faire disparaître et

marquer des points. Plus le nombre d'éléments alignés est grand, plus le joueur gagne de points. Le joueur doit faire parti des vingt (20) meilleurs scores à la fin de la période de jeu concernée pour espérer remporter le lot pour lequel il joue.

4. Selon les trois périodes données, le participant pourra voter pour des matchs :

Du **07/01/25 au 13/01/2025** : une fois la partie finie, le participant arrive sur une page sur laquelle est affichée son nombre de point et peut voter pour les matchs :

- Tour principal
- Quart de finale
- 3^{ème} place (petite finale)

Du **14/01/25 au 19/01/2025** : une fois la partie finie, le participant arrive sur une page sur laquelle est affichée son nombre de point et peut voter pour les matchs :

- Quart de finale
- 3^{ème} place (petite finale)

Du **20/01/25 au 23/01/2025** : une fois la partie finie, le participant arrive sur une page sur laquelle est affichée son nombre de point et peut voter pour les matchs :

- 3^{ème} place (petite finale)

Tout vote pendant la période du jeu entraine automatiquement l'inscription au tirage au sort sur la période de participation concernée, dans le cas où le joueur fait partie des 20 meilleurs scores à la fin de la période de jeu concernée.

Le participant peut partager la nouvelle avec ses amis sur ses réseaux sociaux. (Facebook, Twitter)

Chaque participant peut voter une seule fois par jour pour indiquer à quel match il souhaite assister et donc pour tenter de gagner le(s) lot(s) indiqué(s) à l'article 3.1 du présent règlement.

Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre de la société organisatrice par un participant n'ayant pu se connecter suite à un problème technique temporaire.

Tout autre mode de participation que par le biais du site est exclu. En conséquence, toute participation sur papier libre ou sur tout autre support ne pourra être prise en compte.

2.4 Inscription incomplète ou erronée

Toute inscription incomplète ou avec des informations erronées ne permettant pas de contacter le participant en cas de gain, ainsi que toute participation de personne non autorisée à jouer ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Les participants dont la participation sera déclarée nulle ne pourront prétendre au gain d'un lot.

Tout lot qui, pour une quelconque raison que ce soit, n'aurait pas été attribué, restera la propriété exclusive de la société organisatrice qui restera libre d'en disposer comme elle le souhaite.

2.5 Newsletter Lidl :

Le/les abonnement(s) à la/aux newsletter(s) de LIDL France proposé(s) dans le formulaire d'inscription sont optionnels et n'a aucun impact sur la participation ou les chances de gain. Si le participant choisit de s'abonner à la/aux newsletter(s) de LIDL France, ses données personnelles seront traitées conformément à la [politique de protection des données personnelles](#) consultable sur lidl.fr. Les modalités de désabonnement y sont clairement indiquées.

ARTICLE 3 : DÉTERMINATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

3.1 Lots mis en jeu

3.1.1 Lots mis en jeu pour le Tirage au sort

Nombre total de lots mis en jeu pour toute la durée de l'opération : **sept (7)**

Du 07/01/25 à 10 h 00 au 13/01/25 à 23 h 59 : trois (3) lots

Soit à gagner pour chaque période du Tour principal :

1 x 2 places pour le match du Tour principal du **21/01/2025, match à définir (Lieu du match : Varazdin en Croatie)**

Le gagnant et la personne de son choix pourront bénéficier d'un séjour de deux (2) jours maximums comprenant :

- Vol A/R France - Zagreb (bagage cabine uniquement)
- Transfert A/R aéroport - hôtel
- Transferts Zagreb / Varazdin pour assister au match (départ avant le 1er match du jour / retour après le dernier match du jour)
- Hébergement 2 nuits en hôtel 3* avec petits-déjeuners en chambre double/twin à Zagreb
- Accompagnateur Gate One présent à Zagreb pendant le séjour

Aucun des repas du séjour ne sera inclus dans le lot exceptés les petits-déjeuners, ni aucun achat éventuel dans le cadre du voyage, ni le transfert du domicile à l'aéroport.

Valeur commerciale unitaire indicative pour une personne 1190€ TTC/personne. Soit 2380€ TTC pour le gagnant et la personne de son choix.

Attention : le/la gagnant(e) et son accompagnateur devront se rendre disponibles toute la journée du match et les deux jours qui suivent. Toutes les informations seront transmises au gagnant lors de la prise de contact concernant le transport.

1 x 2 places pour le match du Tour principal du **23/01/2025, match à définir (Lieu du match : Varazdin en Croatie)**

Le gagnant et la personne de son choix pourront bénéficier d'un séjour de deux (2) jours maximums comprenant :

- Vol A/R France - Zagreb (bagage cabine uniquement)
- Transfert A/R aéroport - hôtel
- Transferts Zagreb / Varazdin pour assister au match (départ avant le 1er match du jour / retour après le dernier match du jour)
- Hébergement 2 nuits en hôtel 3* avec petits-déjeuners en chambre double/twin à Zagreb
- Accompagnateur Gate One présent à Zagreb pendant le séjour

Aucun des repas du séjour ne sera inclus dans le lot exceptés les petits-déjeuners, ni aucun achat éventuel dans le cadre du voyage, ni le transfert du domicile à l'aéroport.

Valeur commerciale unitaire indicative pour une personne 1190€ TTC/personne. Soit 2380€ TTC pour le gagnant et la personne de son choix.

Attention : le/la gagnant(e) et son accompagnateur devront se rendre disponibles toute la journée du match et les deux jours qui suivent. Toutes les informations seront transmises au gagnant lors de la prise de contact concernant le transport.

1 x 2 places pour le match du Tour principal du **25/01/2025, match à définir (Lieu du match : Varazdin en Croatie)**

Le gagnant et la personne de son choix pourront bénéficier d'un séjour de deux (2) jours maximums comprenant :

- Vol A/R France - Zagreb (bagage cabine uniquement)
- Transfert A/R aéroport - hôtel
- Transferts Zagreb / Varazdin pour assister au match (départ avant le 1er match du jour / retour après le dernier match du jour)
- Hébergement 2 nuits en hôtel 3* avec petits-déjeuners en chambre double/twin à Zagreb
- Accompagnateur Gate One présent à Zagreb pendant le séjour

Aucun des repas du séjour ne sera inclus dans le lot exceptés les petits-déjeuners, ni aucun achat éventuel dans le cadre du voyage, ni le transfert du domicile à l'aéroport.

Valeur commerciale unitaire indicative pour une personne 1190€ TTC/personne. Soit 2380€ TTC pour le gagnant et la personne de son choix.

Attention : le/la gagnant(e) et son accompagnateur devront se rendre disponibles toute la journée du match et les deux jours qui suivent. Toutes les informations seront transmises au gagnant lors de la prise de contact concernant le transport.

Du 14/01/2025 à 00 h 00 au 19/01/2025 23 h 59 : deux (2) lots

Soit à gagner pour chaque période des Quarts de Finale :

1x2 places en Freshness Lounge pour les Quarts de Finale du 28/01/2025, match à définir (lieu du match : Zagreb en Croatie)

Le gagnant et la personne de son choix pourront bénéficier d'un séjour de deux (2) jours maximums comprenant :

- Vol A/R France - Zagreb (bagage cabine uniquement)
- Transfert A/R aéroport - hôtel
- Transferts hôtel/salle
- Hébergement 2 nuits en hôtel 3* avec petits-déjeuners en chambre double/twin à Zagreb
- Accompagnateur Gate One présent à Zagreb pendant le séjour

Aucun des repas du séjour ne sera inclus dans le lot exceptés les petits-déjeuners, ni aucun achat éventuel dans le cadre du voyage, ni le transfert du domicile à l'aéroport.

Valeur commerciale unitaire indicative pour une personne 1180€ TTC/personne. Soit 2370€ TTC pour le gagnant et la personne de son choix.

Attention : le/la gagnant(e) et son accompagnateur devront se rendre disponibles toute la journée du match et les deux jours qui suivent. Toutes les informations seront transmises au gagnant lors de la prise de contact concernant le transport.

1x2 places en Freshness Lounge pour les Quarts de Finale du 28/01/2025, match à définir (lieu du match : Zagreb en Croatie)

Le gagnant et la personne de son choix pourront bénéficier d'un séjour de deux (2) jours maximums comprenant :

- Vol A/R France - Zagreb (bagage cabine uniquement)
- Transfert A/R aéroport - hôtel
- Transferts hôtel/salle
- Hébergement 2 nuits en hôtel 3* avec petits-déjeuners en chambre double/twin à Zagreb
- Accompagnateur Gate One présent à Zagreb pendant le séjour

Aucun des repas du séjour ne sera inclus dans le lot exceptés les petits-déjeuners, ni aucun achat éventuel dans le cadre du voyage, ni le transfert du domicile à l'aéroport.

Valeur commerciale unitaire indicative pour une personne 1180€ TTC/personne. Soit 2370€ TTC pour le gagnant et la personne de son choix.

Attention : le/la gagnant(e) et son accompagnateur devront se rendre disponibles toute la journée du match et les deux jours qui suivent. Toutes les informations seront transmises au gagnant lors de la prise de contact concernant le transport.

Du 20/01/2025 à 00 h 00 au 23/01/2025 23 h 59 : deux (2) lots

Soit à gagner pour chaque période de la 3^{ème} place (petite finale) :

1x2 places en Freshness Lounge pour la 3^{ème} place (Petite finale) du 02/02/2025, match à définir (lieu du match : Oslo en Norvège)

Le gagnant et la personne de son choix pourront bénéficier d'un séjour de deux (2) jours maximums comprenant :

- Vol A/R France - Oslo (bagage cabine uniquement)
- Transfert A/R aéroport - hôtel
- Transferts hôtel/salle
- Hébergement 2 nuits en hôtel 3* avec petits-déjeuners en chambre double/twin à Oslo
- Accompagnateur Gate One présent à Oslo pendant le séjour

Aucun des repas du séjour ne sera inclus dans le lot exceptés les petits-déjeuners, ni aucun achat éventuel dans le cadre du voyage, ni le transfert du domicile à l'aéroport.

Valeur commerciale unitaire indicative pour une personne 1483€ TTC/personne. Soit 2996€ TTC pour le gagnant et la personne de son choix.

Attention : le/la gagnant(e) et son accompagnateur devront se rendre disponibles toute la journée du match et les deux jours qui suivent. Toutes les informations seront transmises au gagnant lors de la prise de contact concernant le transport.

1x2 places en Freshness Lounge pour la 3^{ème} place (Petite finale) du 02/02/2025, match à définir (lieu du match : Oslo en Norvège)

Le gagnant et la personne de son choix pourront bénéficier d'un séjour de deux (2) jours maximums comprenant :

- Vol A/R France - Oslo (bagage cabine uniquement)
- Transfert A/R aéroport - hôtel
- Transferts hôtel/salle
- Hébergement 2 nuits en hôtel 3* avec petits-déjeuners en chambre double/twin à Oslo
- Accompagnateur Gate One présent à Oslo pendant le séjour

Aucun des repas du séjour ne sera inclus dans le lot exceptés les petits-déjeuners, ni aucun achat éventuel dans le cadre du voyage, ni le transfert du domicile à l'aéroport.

Valeur commerciale unitaire indicative pour une personne 1483€ TTC/personne. Soit 2996€ TTC pour le gagnant et la personne de son choix.

Attention : le/la gagnant(e) et son accompagnateur devront se rendre disponibles toute la journée du match et les deux jours qui suivent. Toutes les informations seront transmises au gagnant lors de la prise de contact concernant le transport.

3.2 Déroulement des tirages au sort

Au total, 3 tirages aux sorts seront effectués le : 14/01/2025 ; le 20/01/2025 et le 24/01/2025. Les gagnants seront tirés au sort à partir du fichier issu des participations enregistrées durant chaque période de jeu (définies ci-dessus) :

- Le tirage au sort du 14/01/2025 sera effectué parmi les 20 meilleurs scores des participants ayant voté pour les matchs de la phase de qualifications entre le 07/01/2025 à 10h00 et le 13/01/2025 à 23h59
- Le tirage au sort du 20/01/2024 sera effectué parmi les 20 meilleurs scores des participants ayant voté pour les matchs de la phase du tour principal entre le 07/01/2025 à 10h00 et le 19/01/2025 à 23h59
- Le tirage au sort du 24/01/2025 sera effectué parmi les 20 meilleurs scores des participants ayant voté pour les matchs des phases finales entre le 07/01/2025 à 10h00 et le 23/01/2025 à 23h59.

Un même utilisateur peut participer et voter pour plusieurs matchs durant la période de jeu mais ne peut voter que pour un seul match par jour.

Si un utilisateur choisi à la fin de son jeu, de participer à un match de poule, il devra attendre le lendemain pour jouer et choisir un autre match / une autre phase de match.

Une fois le tirage au sort de la première phase (phase de poule) effectué, les votes seront limités aux matchs de la phase principale et phase finale. Après le tirage au sort de la deuxième phase, les votes seront ouverts uniquement pour les matchs de la phase finale.

Un seul utilisateur peut être tiré au sort une seule fois pour un seul match.

Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société organisatrice (fuseau horaire de Paris).

Il ne sera pris en compte qu'un seul lot de chaque type gagné par personne pour toute la période de jeu. Ainsi, tout gagnant multiple d'un même type de lot accepte d'ores et déjà de voir son gain cantonné à un seul lot de ce type.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en argent.

La société organisatrice se réserve la faculté de remplacer les lots par des dotations de valeur équivalente ou supérieure si les circonstances l'exigent.

ARTICLE 4 : INFORMATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

Chaque gagnant sera prévenu individuellement à l'adresse e-mail enregistrée lors de la participation dans un délai moyen de un jour suivant sa désignation.

Les gagnants devront répondre à l'e-mail dans les 2 jours suivants avec les informations suivantes :

- Numéro de téléphone
- Nom
- Prénom
- Confirmation de disponibilité à l'évènement

Si le gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 48h suite à l'envoi du mail, la société organisatrice se réserve le droit de réattribuer le lot à un suppléant.

Passé ce délai, la société organisatrice tirera au sort un autre gagnant.

Après que les gagnants aient été validés par la société organisatrice, les informations relatives aux gagnants seront transmises à l'agence (« GATE ONE ») pour l'organisation du voyage. A cet effet, l'agence sera susceptible de demander le numéro de passeport du gagnant / numéro de carte d'identité.

La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet.

ARTICLE 5 : LIMITE DE RESPONSABILITE

La société organisatrice ne peut être tenue responsable :

- de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site ou du téléchargement de l'application ;
- des défaillances techniques, en particulier de défaillances du réseau, électriques ou informatiques. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité ;
- de tout dysfonctionnement technique et défaillance du réseau à moins que cela soit dû à des actions imprudentes ou intentionnelles, dont la société organisatrice serait responsable ;

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation et/ou de la jouissance du bien gagné.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable qu'à hauteur du nombre de lots prévus dans le présent règlement en cas de bugs informatiques affectants le nombre de gagnants.

ARTICLE 6 : EXCLUSION, CESSATION PREMATUREE OU MODIFICATION DU JEU

6.1 Tout participant qui aura fraudé, tenté de le faire ou qui est suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation, la société organisatrice se réserve la possibilité de l'exclure du jeu sans mise en garde. Cela concerne également les personnes qui se servent d'outils interdits/illicites (par ex. des outils des pirates informatiques/hacker, des virus, des chevaux de Troie etc.) ou acquièrent d'autres avantages par manipulation.

De plus, les personnes qui participent pour des tiers (avec ou sans leur consentement) peuvent être exclues du jeu. De surcroît, la participation par des clubs de loterie, des services automatisés et surtout par un service de loterie professionnelle n'est pas possible.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur âge. Toutes fausses indications relatives à l'identité ou à l'adresse des participants auront pour conséquence l'élimination immédiate du jeu.

6.2 La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Elle ne pourra être tenue pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté, annulé ou interrompu, et aura la possibilité de le faire à tout moment sans mise en garde, sans préavis et sans en indiquer les raisons. Les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

La société organisatrice utilisera cette possibilité de modification, report, annulation ou interruption en particulier au cas où l'exécution de manière réglementaire ne serait pas possible pour des raisons techniques (par ex. des virus dans le système informatique, manipulations ou erreurs dans le logiciel) ou des raisons juridiques.

Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, la société organisatrice se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

Tout changement affectant le présent règlement ou le déroulement du jeu fera l'objet d'un avenant publié sur lidl.fr.

ARTICLE 7 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du jeu et à l'attribution des lots devront être transmises par écrit à la société organisatrice et au plus tard le 07/03/25 à l'adresse suivante : socialmedia@lidl.fr . Les demandes ou réclamations transmises hors délai ne seront pas traitées.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

8.1 Gestion du jeu « Partageons le goût du terrain »

Finalités et bases juridiques du traitement

La société organisatrice, en sa qualité de responsable du traitement, procède à la collecte et à l'utilisation des données personnelles des participants listées dans les présentes dans le strict cadre du jeu, aux fins d'établir les tirages au sort des gagnants et d'organiser et suivre la distribution des lots. Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement de jeu (relation contractuelle)- Les données personnelles des gagnants collectées dans le cadre du jeu pourront être réutilisées aux seules fins d'organisation des voyages.

Les données personnelles recueillies peuvent, le cas échéant, également être traitées à des fins de gestion des demandes de renseignements et des réclamations dans le cadre de notre intérêt légitime. Elles peuvent également l'être pour répondre à nos obligations légales.

Données traitées

- Pour les participants :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
 - Votes matchs

- Pour le(s) gagnant(s)
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
 - Numéro de téléphone
 - Numéro de passeport / carte d'identité
 - Votes matchs
 - Confirmation de disponibilité à l'événement
 - Scores

- Pour les demandes renseignements, réclamations, et de communication du règlement :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
 - Parcours utilisateurs

Destinataires des données

En vertu de l'article 28 du règlement général sur la protection des données (RGPD), les sociétés « ADICTIZ » et « GATE ONE » sont sous-traitantes de la société organisatrice (« LIDL ») et ont respectivement conclu un contrat de sous-traitance préalablement à toute sous-traitance de données personnelles.

La société « ADICTIZ », est destinataire des données collectées. Cette dernière organise pour le compte de Lidl le jeu concours « Partageons le goût du terrain » aux seules fins de gestion de la participation au jeu, de gestion des gagnants et d'attribution des lots.

Pour les gagnants, elles peuvent être également collectées et stockées par la société GATE ONE pour l'organisation des voyages.

Durée de conservation des données

Les données seront conservées jusqu'au 24/03/2025 et le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du jeu.

8.2 Envoi de la Newsletter LIDL

Finalité et base juridique du traitement

Les données personnelles recueillies permettent de communiquer la Newsletter LIDL France aux abonnés. Ce traitement est basé sur votre consentement.

Données traitées

Seuls l'adresse e-mail, le nom et le prénom sont recueillis pour l'envoi de cette Newsletter.

Destinataires des données

Aucune société n'est destinataire de vos données pour les fins de diffusion de la Newsletter de LIDL France.

Durée de conservation des données

Les données sont conservées par LIDL jusqu'à ce que l'abonné se désabonne de la Newsletter LIDL.

8.3 Droits des participants au jeu et abonnés à la Newsletter

En vertu de l'art. 15 parag. 1 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez le droit d'obtenir des informations sur les données à caractère personnel vous concernant traitées par LIDL. En outre, vous disposez d'un droit de rectification (art. 16 du RGPD), d'un droit à l'effacement (art. 17 du RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (art. 18 du RGPD) de vos données à caractère personnel.

Vous disposez également d'un droit à la portabilité des données si les conditions de l'art. 20 du RGPD sont remplies ainsi que du droit de disposer des données après votre mort, en accord avec l'article 40-1 de la loi 78/17 du 6 janvier 1978.

Si le traitement des données est fondé sur l'art. 6 parag. 1 f) du RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'opposition en vertu de l'art. 21 du RGPD. Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition devient valable pour l'avenir, à moins que LIDL en tant que responsable du traitement ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent.

Si le traitement des données est fondé sur un consentement conformément à l'art. 6 parag. 1 a) du RGPD, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement avec effet pour l'avenir, sans que la légalité du traitement effectué jusqu'à ce retrait en soit affectée. Le retrait de votre consentement à la participation au jeu peut avoir pour conséquence le retrait de votre participation.

Pour l'exercice de vos droits précités, veuillez-vous adresser au Service Client de la société organisatrice en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>, ou en lui écrivant à contact@lidl.fr ou à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg.

Pour toute autre question concernant le traitement de vos données personnelles et qui ne constitue pas une demande d'exercice de droits, vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données (DPO) en lui écrivant à protection.donnees@lidl.fr ou à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, situé au 1 rue de Hanovre 92290 Châtenay-Malabry Cedex.

Vous disposez en outre d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle nationale pour la protection des données.

Pour une information complète sur les traitements de LIDL France, consultez notre [politique de protection des données](#).

8.4 Informations complémentaires

Si le gagnant l'a expressément autorisé, son image, son prénom et sa ville pourront être reproduits et utilisés à des fins d'informations liées au présent jeu et/ou ses résultats dans les magasins LIDL, sur les publicités LIDL, sur l'application internet www.lidl.fr, les pages Facebook, Instagram et le compte Twitter de LIDL France, ainsi que sur les titres de presse qui seraient amenés à suivre le jeu.

Cette utilisation ne confèrera aux gagnants aucun droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

9.1 La participation au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et de ses éventuels annexes et avenants.

Le présent règlement est librement consultable sur l'onglet du jeu disponible sur la page adresse url du règlement de jeu et est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant le 07/03/25 à l'adresse suivante : à socialmedia@lidl.fr

9.2 La société organisatrice a élaboré le présent règlement en application du droit français et de la directive 2005/29/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2005.

9.3 Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

9.4 Tout litige né à l'occasion de ce jeu sera soumis aux tribunaux compétents.